

qu'avec l'industrie privée et les syndicats grâce à un vaste réseau de groupes de consultation sectoriels et au Comité consultatif sur le commerce extérieur.

L'engagement des deux gouvernements à mener à bien les négociations sur le libre-échange reflète le fait que le Canada et les États-Unis entretiennent les relations commerciales et économiques les plus importantes au monde. Les exportations de produits canadiens aux États-Unis se sont accrues de 1,5 % en 1986 pour atteindre 95,7 milliards de dollars, ce qui équivalait à environ 78 % de toutes les exportations canadiennes et approximativement à deux millions d'emplois. Les importations en provenance des États-Unis ont augmenté de près de 5 %, poursuivant ainsi leur tendance à la hausse, car elles ont grimpé de quelque 45 % depuis 1982. La valeur globale de ces importations a dépassé 77,2 milliards de dollars, soit près de 70 % de toutes les importations du Canada. Pour ce qui est du courant des changes avec les États-Unis, la valeur des biens transigés représente plus de 20 % de toutes leurs exportations et environ 18 % de leurs importations totales.

Le Canada a donc eu un solde excédentaire de l'ordre de 18,4 milliards de dollars en 1986, soit une baisse de près de 2,3 milliards par rapport à 1985. Même si cet excédent est considérable, le Canada a quand même enregistré, en 1986, un déficit au niveau des services offerts et des mouvements de capitaux. Bien que les visites des touristes américains à Expo 86 aient contribué à enregistrer un excédent fort inhabituel de 154 millions de dollars au titre du compte touristique, le Canada a néanmoins accusé un déficit net de 11,32 milliards à l'égard des États-Unis en 1986 pour ce qui concerne la balance des invisibles (revenus provenant des services et des investissements). Le solde du compte courant, incluant le commerce des biens et services, s'est établi à 7,1 milliards de dollars, soit une baisse de 1,5 milliard comparativement à 1985. L'excédent du compte courant pour 1986 ne représente que 3,4 % du commerce bilatéral global.

Les États-Unis ont continué à faire pression sur le Canada pour amener ce dernier à restreindre ses exportations. En ce qui a trait au bois d'œuvre, le Canada s'est vu contraint d'imposer un droit d'exportation, suite à une enquête sur les droits compensateurs. À ce sujet, les efforts se poursuivent en vue d'établir une série de mesures nationales appropriées qui viendraient remplacer les droits en question. D'autre part, des tarifs plus élevés ont été imposés sur les exportations de bardeaux et de bardeaux de fente. Aux États-Unis, de plus importantes pressions ont été exercées pour diminuer les importations d'acier et d'uranium. Le Canada a fait appel aux méthodes de règlement des différends du GATT en ce qui concerne les droits d'utilisation des douanes américaines et l'imposition d'une taxe discriminante sur les importations de pétrole. Les États-Unis ont, quant à eux, ouvert des enquêtes antidumping ou en matière de droits compensateurs concernant les importations canadiennes de potasse, de cuivre, d'écrans couleur, de certaines fleurs fraîchement coupées et des exportations de tuyaux. Le gouvernement a aidé l'industrie canadienne à se protéger contre ces mesures.

En règle générale, les pressions d'ordre commercial se sont accrues aux États-Unis en 1986-1987, tendance accentuée par un déficit commercial de plus en plus considérable. Le Congrès a réagi en accordant la priorité à l'adoption d'une législation commerciale globale. Le nouveau Congrès devrait vraisemblablement approuver cette législation en 1987, ce que son prédécesseur, faute de temps, n'a pu faire. La possibilité d'une réforme du droit commercial américain, combinée aux pressions de plus en plus fortes des États-Unis dans certains secteurs particuliers, se sont traduites en de plus grands efforts pour protéger l'accès des exportations canadiennes au marché américain. En conséquence, il a été question de commerce dans la plupart des rencontres entre les ministres canadiens et leurs homologues américains. Aux contacts réguliers sans caractère officiel entre les fonctionnaires canadiens et américains sont venus s'ajouter des rapports écrits à l'Administration américaine et aux membres du Congrès sur un éventail de questions importantes.

Expansion du commerce d'exportation

Durant la période qui fait l'objet de ce rapport, les États-Unis ont continué d'être le principal point de mire des activités d'expansion commerciale du Ministère. Un nombre record de 250 activités de promotion des exportations aux États-Unis ont été entreprises en 1986-1987. Les missions dans le cadre du Programme d'aide aux nouveaux exportateurs vers les États frontaliers américains, financées à même le Programme de la stratégie nationale du commerce, ont été tout particulièrement notables à cet égard. Des agents recrutés sur place ont été affectés à six missions frontalières dans le but de mieux servir les petites et moyennes entreprises canadiennes et de les conseiller si elles en sont à leur première expérience du marché américain. À titre d'exemple, les 132 entreprises qui ont participé à huit missions organisées par le consulat de Buffalo ont réalisé des ventes de plus de 20 millions de dollars en 1986, et les prévisions sont de l'ordre de 42 millions pour 1987.

L'ouverture de bureaux auxiliaires, rattachés aux consulats généraux et financés à même le programme de la Stratégie commerciale canadienne, a également commencé à porter fruit. Ainsi, un agent de commerce récemment affecté à Orlando a pris les dispositions nécessaires pour que les représentants d'une grande société américaine de haute technologie puissent venir au Canada y rencontrer plus de 200 fournisseurs canadiens compétents. Depuis, cette société a indiqué que ses ventes au Canada étaient passées de 2,5 millions de dollars en 1985 à près de 7 millions en 1986, mais surtout que 30 sociétés canadiennes avaient fait des soumissions pour un montant de plus de 15 millions. En 1986, les efforts des quatre bureaux auxiliaires aux États-Unis (Houston, Orlando, Pittsburgh et Santa Clara) se sont traduits par des transactions d'une valeur de près de 75 millions de dollars.

Les États-Unis sont demeurés la principale cible du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) (Voir Chapitre 2). Ce programme a versé plus de 12 millions de dollars à diverses compagnies canadiennes qui avaient demandé de l'aide financière. Celles-ci ont